

**Réunion du Conseil Municipal**  
**Séance du 14 novembre 2023**

**L'an deux mil vingt-trois, le quatorze novembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes,**

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le huit novembre deux mil vingt-trois, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code des collectivités territoriales.

**Étaient présents :** Monsieur BICHARA Ibrahim, Monsieur BOIREAU Philippe, Madame CUCHE Séverine, Monsieur MICHEL Fabien, Monsieur RIVIERE Pierre, Monsieur VIMENET Manuel, Madame ZANETTI Frédérique, Monsieur RENAUDIN Nicolas

**Étaient absents :** Monsieur FORET Christophe, Madame CHARRON Émilie, Madame D'INCAU Audrey, Monsieur BILLAUD Stéphane, Monsieur LIEGE Édouard, Monsieur CHAUVEAU Frédéric, Madame MARCELIUS Stéphanie

**Pouvoir :** Madame CHARRON Émilie donne pouvoir à Madame CUCHE Séverine, Monsieur BILLAUD Stéphane donne pouvoir à Monsieur RIVIERE Pierre, Madame D'INCAU Audrey donne pouvoir à Monsieur BICHARA Ibrahim, Monsieur CHAUVEAU Frédéric donne pouvoir à Madame ZANETTI Frédérique

Le Conseil a choisi comme secrétaire **Monsieur RIVIERE Pierre**

**Délibération 20231114\_08 relative au relevé topographique**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'à la demande du bureau d'études « EQUIPAGE » un relevé topographique est à réaliser afin de finaliser l'étude de faisabilité sur le nouveau bâtiment. Deux architectes ont été sollicités. Les deux devis ont été envoyés au bureau d'études pour consultation. L'un des deux devis est moins détaillé mais reste dans le prix du marché ; l'autre est plus cher mais plus sécurisant.

Le Maire a demandé au premier de détailler son devis, ce qu'il a fait.

|                           |               |                |
|---------------------------|---------------|----------------|
| <b>J.BROIS architecte</b> | 3 432 HT      | 4 118,40 € TTC |
| <b>ABCISSE</b>            | 8 226,50 € HT | 9 871,80 € TTC |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à **11 voix Pour, 0 voix Contre, 1 voix Abstention** décide :

- D'accepter le devis topographique de **J.BROIS architecte**
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

**AR Prefecture**

086-218600740-20231114-20231114\_08-DE  
Reçu le 16/11/2023

Fait et délibéré en séance, le 14 novembre 2023  
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance  
**Pierre RIVIERE**



Le Maire,  
**Ibrahim BICHARA**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA  
Date d'envoi en Préfecture : 16 novembre 2023  
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 16 novembre 2023

**AR Prefecture**

086-218600740-20231114-20231114\_08-DE  
Reçu le 16/11/2023